

Le Tarif 2020 pour le recyclage des emballages ménagers

—
LA GRILLE TARIFAIRE

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

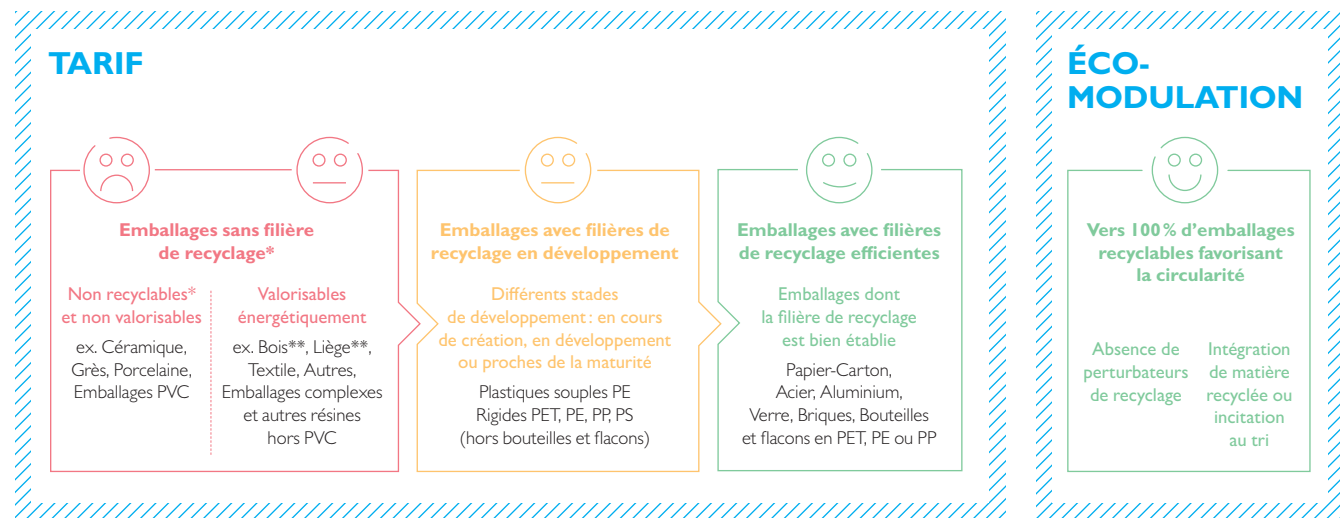
L'enjeu du Tarif 2020 : inciter à l'utilisation d'emballages recyclables*

Depuis plus de 25 ans, Citeo est à votre service pour réduire l'impact environnemental de vos emballages, en développant le recyclage et préserver ainsi les ressources naturelles de la planète.

Le tarif pour le recyclage de vos emballages est le reflet de cette ambition commune.

Il a été pensé pour vous encourager à l'utilisation de matériaux qui disposent déjà de filières de recyclage matures et pérennes; et pour limiter l'utilisation d'emballages qui perturbent le recyclage alors que des alternatives possibles, viables et disponibles existent déjà.

- **LE TARIF** incite à l'utilisation d'emballages ayant des filières de recyclage matures et pérennes.
- **L'ÉCO-MODULATION** pour éviter la présence de perturbateurs et gagner en circularité en intégrant de la matière recyclée et/ou en incitant au geste de tri.



* Un emballage est dit recyclable s'il est collecté, trié et recyclé (pour redevenir un nouvel emballage ou un nouveau produit) à l'échelle du territoire national.
 ** Le bois et le liège sont des matériaux naturels renouvelables. Sur la filière des emballages ménagers, en l'absence de filière de recyclage, ils sont valorisables énergétiquement.

La grille tarifaire 2020

Il existe 3 types de déclaration, choisissez la plus adaptée à vos mises sur le marché 2020 selon votre nombre d'Unités de Vente Consommateur (UVC)*.

Déclarations et forfait



LA DÉCLARATION PAR UVC
Déclaration des différentes UVC mises en marché décomposées en poids par matériau.



LA DÉCLARATION SECTORIELLE
Déclaration par famille de produits. Elle peut être choisie par les clients qui mettent sur le marché français moins de 500 000 UVC par an.



LE FORFAIT À 80€
Sans déclaration. Il peut être choisi par les clients qui mettent sur le marché français moins de 10 000 UVC.

En cas de contribution annuelle due inférieure à 80 € HT, un montant minimum de 80 € HT est facturé.

À NOTER

Majoration de retard pour la remise de la déclaration 2020

Conformément au cahier des charges imposé par les pouvoirs publics, la date limite pour remettre la déclaration des emballages mis sur le marché en 2020 est fixée au **28 février 2021**.

En cas de retard, des majorations seront appliquées comme suit :

- 0,5% de majoration sur le montant de la déclaration remise à compter du **1^{er} mars 2021** ;
- puis 1% de majoration sur le montant de la déclaration remise à compter du **1^{er} septembre 2021**.

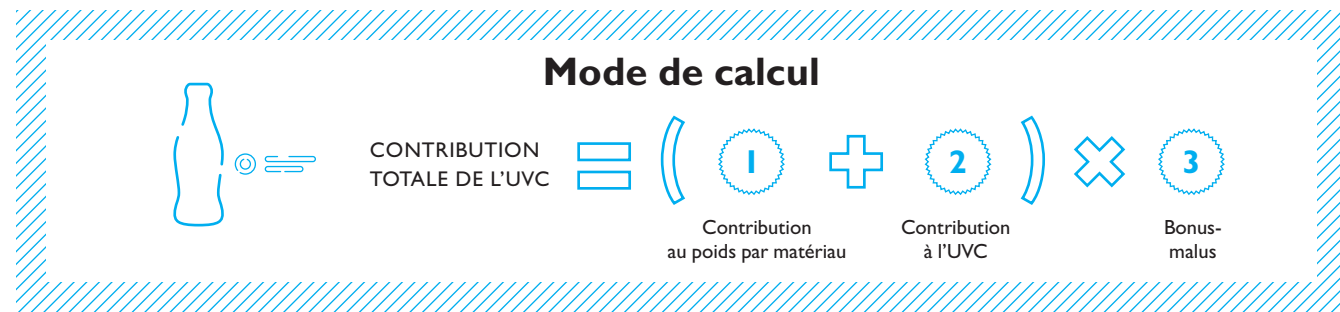
* L'Unité de Vente Consommateur (UVC) est une unité de produit conditionné qu'un consommateur peut acheter séparément des autres.

Exemple : un pack de 4 yaourts, une télévision, une bouteille d'eau, un lot promotionnel de 2 shampoings, un colis d'expédition, etc. Une UVC peut être composée de différents éléments de différents matériaux.



La déclaration par UVC

(Unité de Vente Consommateur)



1

Contribution au poids par matériau

- Un tarif différencié pour chacun des 14 matériaux suivants :

MATÉRIAUX	Tarif en ct €/kg
Acier	4,55
Aluminium	11,45
Papier-Carton	
Papier-carton	16,53
Brique	24,61
Verre	1,35
Plastique	
Bouteille et flacon en PET clair	28,88
Bouteille et flacon en PET foncé/coloré, PE ou PP	30,92
Emballage rigide PE, PP ou PET	33,30
Emballage souple en PE	36,08
Emballage rigide en PS	38,85
Emballage complexe ou autres résines hors PVC	41,63
Emballage contenant du PVC	48,57
Autres matériaux	
Bois, liège, textiles...	41,63
Grès, porcelaine, céramique	48,57

- Une décote pour l'utilisation de papier-carton recyclé :

Les emballages en papier-carton qui intègrent des matières premières issues du recyclage voient leur contribution au poids diminuée de 10 % si plus de 50 % du poids total de l'emballage est en matière recyclée. Pour en bénéficier, une attestation du fournisseur d'emballages devra être transmise.

2

Contribution à l'UVC

Pour chaque UVC, la contribution de base est de 0,0656 ct € modulée en fonction du nombre d'Unités d'Emballage composant l'UVC.

Règles de modulation	Nombre d'unités par UVC	% de modulation	Tarif à l'UVC en ct €
1 unité = pas de modulation	1		0,0656
De 2 unités à 5 = modulation de 80 % pour chaque unité	2	80%	0,1181
	3	160%	0,1706
	4	240%	0,2230
De 6 unités à 10 = modulation de 60 % pour chaque unité	5	320%	0,2755
	6	380%	0,3149
	7	440%	0,3542
De 11 unités à 15 = modulation de 40 % pour chaque unité	8	500%	0,3936
	9	560%	0,4330
	10	620%	0,4723
De 16 unités à 20 = modulation de 20 % pour chaque unité	11	660%	0,4986
	12	700%	0,5248
	13	740%	0,5510
À partir de 21 unités = modulation de 10% pour chaque unité	14	780%	0,5773
	15	820%	0,6035
	16	840%	0,6166
	17	860%	0,6298
	18	880%	0,6429
	19	900%	0,6560
	20	920%	0,6691
	21	930%	0,6757

Pour les UVC composées uniquement d'une ou plusieurs unités inférieures à 0,1 g, la contribution de base est de 10% de 0,0656 ct €.

Zoom sur les nouveaux tarifs plastiques

Pourquoi cette évolution sur les tarifs plastiques ?

Aujourd'hui, il existe une seule classe tarifaire pour les plastiques, alors même qu'ils dépendent de filières de recyclage aux maturités très différentes. En 2020, de nouveaux tarifs plastiques sont mis en place pour refléter le niveau de développement des filières de recyclage.

TYPE D'EMBALLAGE	EXEMPLES D'EMBALLAGES	TARIF MATÉRIAU	FIN DE VIE DE L'EMBALLAGE
Bouteilles et flacons en PET clair	Bouteille d'eau minérale, bouteille de soda	6.1	Emballages dont la filière est la plus développée avec un prix de reprise élevé
Bouteilles et flacons en PET foncé/coloré, PE ou PP	Bouteille d'eau minérale, boissons Flacons de détergents, shampoings, produits d'entretien	6.2	Emballages dont les filières de recyclage sont bien établies
Emballages rigides PE, PP ou PET	Barquettes, pots	6.3	Emballages qui font partie de l'extension des consignes de tri à tous les emballages (ECT) dont les filières se développent rapidement : il existe déjà des débouchés à valeur ajoutée ; l'enjeu est de les amplifier pour accueillir le nouveau gisement
Emballages souples en PE	Film de regroupement, sachet d'économat, sachet de surgelés, coussins de calage de colis	6.4	Emballages qui font partie de l'ECT dont la filière est en cours de développement
Emballages rigides en PS	Pot de yaourt, barquette de viande, pot de crème fraîche, boîte d'œufs, calage TV, chips VAD	6.5	Emballages qui font partie de l'ECT dont la filière est au début de son développement avec des premières expérimentations ; l'enjeu est de trouver des débouchés à valeur ajoutée
Emballages complexes ou autres résines hors PVC	Paquet de chips, gourde de compote, bouteille PLA	6.6	Emballages sans filière de recyclage existante mais valorisables
Emballages contenant du PVC	Berlingot détergent, barquette avec opercule, blister de médicaments	6.7	Emballages sans filière de recyclage et non valorisables en valorisation complémentaire (Combustible Solide de Récupération)

NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DE RECYCLAGE

TARIF MATÉRIAU DU TYPE D'EMBALLAGE

Les bonus

BONUS SENSIBILISATION

Le bonus On-Pack

⇒ Bonus 8 %

Ce bonus est accordé sur la contribution totale de l'UVC si l'emballage est porteur d'une **consigne de tri complète** : toutes les unités d'emballage doivent être citées ou représentées, ainsi que leur matériau et leur destination (« À jeter » ou « À recycler »).

La consigne de tri doit **obligatoirement être accompagnée du Triman** lorsqu'au moins un élément de l'emballage bénéficie d'une filière de recyclage nationale¹.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter notre Guide de l'info-tri sur www.citeo.com/info-tri

⇒ Bonus 5 %

Ce bonus est accordé sur la contribution totale de l'UVC si l'emballage est porteur du **logo « Triman »** sans consigne de tri associée. L'emballage sur lequel est apposé ce logo doit avoir une filière de recyclage nationale¹.

Le bonus Off-Pack

⇒ **Un bonus de 4%** sur la contribution totale de l'UVC est accordé pour les actions de sensibilisation au geste de tri suivantes² : **TV / Radio** (300 GRP minimum), **affichage** (1000 GRP minimum), **presse** (150 GRP minimum), **support digital avec achat d'espace** (minimum 20% de la cible choisie avec un minimum de 20 millions « d'impressions » = nombre d'occasions de voir la campagne).

À NOTER

- Les bonus « On-pack » ne sont pas cumulables.
- Le bonus « On-Pack » peut être cumulé au bonus « Off-Pack ».
- Les UVC soumises à un malus ne peuvent pas bénéficier d'un bonus sensibilisation.

¹ - Comme prévu dans l'article R.543-54-1 du code de l'environnement.

² - Actions dont la performance média est calculée sur la base cible 15 ans et +

BONUS RÉDUCTION À LA SOURCE

⇒ **Un bonus de 8%** sur la contribution totale de l'UVC d'emballage concernée est accordé pour les actions suivantes :

- réduction de poids à iso-matériau et iso-fonctionnalité
- réduction du nombre d'unités d'une même UVC.

À NOTER

- Ces bonus ne s'appliquent que la première année de mise en marché.
- Si plusieurs actions de réduction à la source sont mises en œuvre sur une même UVC, le bonus est non cumulatif.

BONUS POUR LES EMBALLAGES EN POLYÉTHYLÈNE (PE) OU EN POLYPROPYLENE (PP) INTÉGRANT AU MOINS 50% DE MATIÈRE RECYCLÉE POST-CONSOMMATION¹

⇒ **Un bonus de 50%** s'applique sur la contribution au poids du matériau plastique de/des unité(s) en Polyéthylène ou en Polypropylène

¹ - Ces matières peuvent être issues du recyclage des emballages ménagers, industriels ou commerciaux. L'utilisation de chutes de production (déchets de réglage, produits non conformes, freintes...) pour produire un emballage PE ou PP n'est pas éligible à ce bonus.

Les malus

Nouveauté

MALUS D'ADAPTATION

⇒ 10% de malus

Une majoration de **10%** de la contribution totale de l'UVC concernée est appliquée pour les emballages décrits ci-contre :

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES
Verre	Avec un système de fermeture en acier non magnétique
Plastique rigide	Sombre non détectable par tri optique notamment contenant du noir de carbone
Plastique rigide	En PE, PP dont la densité est supérieure à 1
Bouteille et flacon en PET	Contenant des billes en verre
Emballage en papier-carton	Contenant des impressions avec des encres fabriquées avec ajout d'huiles minérales*

* Le malus « huiles minérales » s'appliquera uniquement sur la contribution au poids du papier-carton. Les autres matériaux pouvant constituer l'UVC ne sont pas concernés par cette problématique.

MALUS DISSUASIF

⇒ 50% de malus

Une majoration de **50%** de la contribution totale de l'UVC concernée est appliquée pour les emballages décrits ci-contre :

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES
Verre	Autre que sodo-calcique
Verre	Sodo-calcique avec élément infusible associé (porcelaine, céramique, grès...)
Carton	Armé
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET	Associés à de l'aluminium, du PVC ou du silicone de densité supérieure à 1

MALUS STOP

⇒ 100% de malus

Une majoration de **100%** de la contribution totale de l'UVC concernée est appliquée pour les emballages décrits ci-contre :

MATÉRIAU	CARACTÉRISTIQUES
Bouteille, flacon et emballage rigide en PET	En PET opaque (charge minérale > 4%)
Bouteille et flacon en PVC	Emballage en 2020 dans les consignes nationales de tri mais non recyclable et non valorisable

Les malus annulent les bonus sensibilisation.

À NOTER

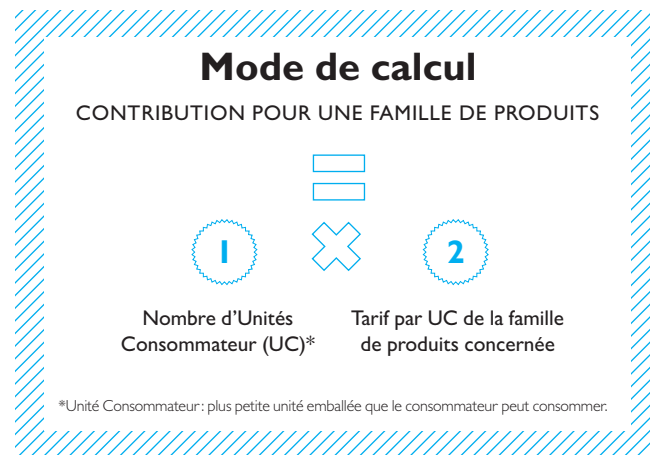
La déclaration sectorielle

La déclaration sectorielle se fait par famille de produits.
Un tarif est défini pour chacune d'entre elles.

Il existe 2 types de déclaration sectorielle :

⇒ Une déclaration généraliste pour tous types de produits.
Les tarifs augmentent de 4,8% pour s'aligner sur l'augmentation moyenne des charges de la filière.

⇒ Une déclaration spécifique pour les vins et spiritueux.
Les tarifs sont ajustés produit par produit pour être au plus près de la réalité du coût des matériaux de ce secteur d'activité.



Tarifs de la déclaration sectorielle généraliste

CODE	DESCRIPTION FAMILLE DE PRODUITS	TARIFS 2020 PAR UNITÉ CONSOMMATEUR EN €
Alimentation		
P012001	Confiture, compote, miel, pâte à tartiner	0,0063
P010201	Biscuits sucrés, salés, céréales, pâtisseries, pain et assimilés	0,0093
P010301	Café, thé et autres boissons instantanées	0,0195
P011901	Sucre, confiseries, chocolat et assimilés	0,0018
P011100	Pâte, riz, conserve, produits traiteur et plats préparés	0,0064
P011500	Épices et condiments	0,0072
P034601	Viandes et poissons	0,0040
P034202	Produits laitiers (sauf beurres)	0,0100
P034204	Beurres	0,0027
P034101	Glaces et surgelés	0,0208
P034400	Fruits et légumes	0,0034
Boissons		
P023101	Bière et panachés	0,0052
P023003	Jus de fruits et sirops	0,0081
P034201	Laits	0,0065
P023001	Boissons gazeuses sans alcool	0,0071
P023600	Apéritifs, alcool et eaux de vie	0,0084
P023400	Vins, champagne, mousseux et cidres	0,0112
P023200	Eaux	0,0115
Nettoyage et entretien		
P055002	Produits de lavage et détergents	0,0239
P055001	Savons	0,0050
P055101	Produits d'entretien tous produits, désodorisants et insecticides	0,0430
P055008	Accessoires de lavage et d'entretien	0,0117
Produits de soin pour le corps, les cheveux, les dents		
P046401	Produits d'hygiène et de soins pour le corps (y compris cheveux et dents)	0,0077
Produits pharmaceutiques		
P046719	Produits pharmaceutiques et optique	0,0299
Articles de jardin		
P055801	Produits pour jardin et assimilés	0,0420
Bricolage		
P055901	Outils, bricolage, colle, peintures et assimilés	0,0443
P055902	Quincaillerie générale et d'ameublement	0,0254

Vêtements, chaussures, textiles et accessoires

P078201	Vêtements, textile, semelles, lacets, tissus et accessoires de couture	0,0046
P078301	Chaussures	0,0145

Électroménager

P055501	Divers gros équipement ménager	0,0962
P055508	Divers petit équipement ménager	0,0332
P056102	Accessoires électroménager et assimilés	0,0081

Aménagement et mobilier

P055401	Divers aménagement de la maison	0,0239
P056001	Mobilier intérieur et extérieur	0,0620

Animaux

P012801	Produits et accessoires pour animaux	0,0174
---------	--------------------------------------	--------

Divers

P066800	Divers consommables, briquet, souvenir, cadeaux, articles de loisirs, d'écriture	0,0197
P067001	Bijouterie et horlogerie	0,0084
P067101	Maroquinerie et sac de voyage	0,0258
P085201	Tabac	0,0044
P067207	Instruments de musique	0,0903
P067301	Jeux et jouets	0,0258
P067504	Cycles, cyclomoteurs, motos, nautisme et culture physique	0,1248
P085305	Combustibles liquides domestiques	0,3150
P067800	Service-minute (clés, cordonnerie)	0,0005

Emballages de service et d'expédition

(ex: vente par correspondance, sachets, sacs, barquettes...)

P120301	Papier/Carton	Poids par unité < 5 g	0,0017
P120302		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0030
P120303		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0081
P120304		Poids par unité > 50 g	0,0153
P120201	Aluminium	Poids par unité < 5 g	0,0014
P120202		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0022
P120203		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0050
P120204		Poids par unité > 50 g	0,0090
P120431	Plastique	Poids par unité < 5 g	0,0022
P120432		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0046
P120433		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0151
P120434		Poids par unité > 50 g	0,0256
P120601	Autres	Poids par unité < 5 g	0,0019
P120602		Poids par unité entre 5 et 15 g	0,0040
P120603		Poids par unité entre 15 et 50 g	0,0112
P120604		Poids par unité > 50 g	0,0213

Tarifs de la déclaration sectorielle pour les vins et spiritueux

↳ Bouteilles individuelles (attention, les suremballages contenant les bouteilles sont à déclarer séparément)

CODE	VOLUME (CL)	TARIFS 2020 PAR UNITÉ CONSOMMATEUR EN €
------	-------------	---

Vins - bouteille verre normale

P023401	≤ à 50	0,0074
P023402	75	0,0088
P023403	100 et 150	0,0150
P023404	300 et plus	0,0295

Vins - bouteille en verre allégée

P023405	≤ à 50 (1)	0,0061
P023406	75 (2)	0,0072
P023407	100 (3) et 150 (4)	0,0114

Champagne - bouteille verre

P023501	< 75	0,0119
P023502	75	0,0170
P023503	150	0,0293
P023504	300 et plus	0,0494

Mousseux - bouteille verre

P023505	< 75	0,0117
P023506	75	0,0153
P023507	150	0,0268

Spiritueux - bouteille verre

P023701	70 et 100	0,0109
P023702	150	0,0163

Bouteilles en PET

P023408	75	0,0136
---------	----	--------

Cubitainer types Bag in box

P023409	300	0,0348
P023410	500	0,0480
P023411	1000 et plus	0,0865

Cubitainer rigide

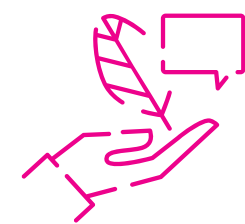
P023412	≤ 500	0,0695
P023413	> 500	0,1167

↔ Autres emballages (attention, les bouteilles sont à déclarer séparément)

CODE	EMBALLAGE	TARIFS 2020 PAR EMBALLAGE EN €
Caisse bois		
PI21601	Caisse 1 bouteille	0,3051
PI21602	Caisse 2 bouteilles	0,5049
PI21603	Caisse 3 bouteilles	0,7405
PI21604	Caisse 6 bouteilles	0,8754
PI21605	Caisse 12 bouteilles	1,1393
Caisse carton contenant 6 ou 12 bouteilles		
PI21301	Caisse 6 bouteilles	0,0442
PI21302	Caisse 12 bouteilles	0,0761
Boite carton contenant 1, 2 ou 3 bouteilles		
PI21303	Boite 1 bouteille	0,0188
PI21304	Boite 2 bouteilles	0,0279
PI21305	Boite 3 bouteilles	0,0321
Boite métal contenant 1 bouteille		
PI21101	Boite 1 bouteille	0,0126
Emballages de service et d'expédition (ex. : sachets papier, sachets plastiques...)		
PI21306	Papier-carton Poids par unité ≤ 30 g	0,0056
PI21307	Papier-carton Poids par unité > 30 g	0,0152
PI21431	Plastique Poids par unité ≤ 15 g	0,0069
PI21432	Plastique Poids par unité > 15 g	0,0146



Zoom sur...



Le SUR MESURE

Découvrez une nouvelle catégorie de services personnalisés par les experts Citeo

Tarif journalier moyen :
1000 € HT*
* hors frais de déplacement

PRESTATIONS

à la demande et sur devis.



Bénéficier d'un **ACCOMPAGNEMENT** sur plusieurs mois pour un projet d'innovation.



Repenser entièrement la **COMMUNICATION** liée à vos emballages et à votre engagement environnemental.



Profiter d'un **COACHING INDIVIDUEL** pour la Déclaration ou d'une formation spécifique sur vos propres problématiques.



Mettre en place un **SERVICE DE COLLECTE** personnalisé pour permettre la collecte et le recyclage de tous types de déchets...

UN DOUTE? UNE QUESTION?

Contactez nos conseillers

par email à l'adresse
clients.emballages@citeo.com

par téléphone au

0 808 80 00 50 Service gratuit
+ prix appel

ou votre interlocuteur
habituel



Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !

CITEO

50, boulevard Haussmann - 75009 Paris

T. 01 81 69 06 00 - www.citeo.com - clients.emballages@citeo.com